

Nouvelle tarification en vigueur
À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2017
Au lieu d'enfouissement technique

(Prix à la tonne métrique)
Minimum : 10.00 \$

Municipalités non membres de la Régie

Boues d'épurations et septiques sèches au LET	125 \$/tm
Cendres industrielles	125 \$/tm
Sols contaminés	125 \$/tm
Matériaux secs triés	225 \$/tm
Matières recyclables (Centre de transfert)	250 \$/tm
Matériaux secs non-triés	325 \$/tm
Matières résiduelles (LET, Éco-centre)	350 \$/tm
Matières recyclables (LET, Éco-centre)	350 \$/tm
Arbres, branches, souches, résidus verts (LET)	350 \$/tm
Animaux morts	600 \$/tm
Arbres, branches, souches, résidus verts (Éco-centre)	Gratuit
Métal	Gratuit
Boues de fosses septiques à l'aire de traitement	Interdit
Résidus organiques triés à la source (ROTS)	Interdit
Matelas et mobilier résidentiel	Interdit
Télévision – récupérable par ARPE-Québec	Interdit
Matériels informatiques - récupérables par ARPE-Québec	Interdit
Matériels électroniques – récupérables par ARPE-Québec	Interdit
Résidus domestiques dangereux	Interdit
Pneus – récupérables par Recyc-Québec	Interdit

*LET : Lieu d'enfouissement technique